

Compte Rendu du Conseil Municipal de Flize Séance du jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 octobre à 20 heures 15 minutes, les Membres du Conseil Municipal de FLIZE légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Flize, sous la présidence de Monsieur BRANZ Cédric, Maire.

Date de Convocation : 06.10.2023

Présents : BRANZ Cédric, THÉVENIN Philippe, MEUNIER Marie, D'ORCHYMONT Michelle, YEDRA Guy, GILLARDIN Nathalie, GFELLER Emmanuelle, GRAVÉ Elisabeth, PERCEBOIS Brice, ROUX Pascal, LEFEVRE Jean-Claude, CLASSINE André, MIART Didier, LEMAIRE Marie-Flore, TINANT Marc.

Absents excusés : DEMOULIN Géraldine pouvoir à BRANZ Cédric, PASQUIER Gérard pouvoir à YEDRA Guy, MARY Frédérique pouvoir à MEUNIER Marie, LAPORTE Dominique, MOUGEL Muriel.

Absent non excusé : DUMONT Noémie.

Membres en exercice : 21

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Secrétaire de séance : D'ORCHYMONT Michelle

2023.18 : Approbation de la séance du 6.04.2023

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 6 avril 2023.

Vote : unanimité

2023.19 : BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil, après avoir pris connaissance de la nécessité de régulariser l'achat d'une action SPL-XDEMAT de 2017 par la commune de Boutancourt, auprès du conseil départemental des Ardennes vote la décision modificative suivante :

DM N°1/2023

Section d'investissement

Compte 2051 concessions et droits similaires - 20.00 €

Compte 261 titres de participation + 20.00 €

Vote : unanimité

2023.20 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :

- Union sportive de Flize	2 000.00 €
- Bibliothèque mille et une pages	1 700.00 €
- Comité sport et loisirs	600.00 €
- Aviron pays des sources	600.00 €
- Groupe musical l'Indépendant	600.00 €
- Boxing Académy	280.00 €
- Les donneurs de sang	200.00 €
- Les anciens combattants	200.00 €

Vote : unanimité des votants

2023.21 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT

Le maire informe le conseil de la nécessité de procéder au renouvellement des représentants auprès de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Sont candidats :

Membre titulaire M. BRANZ Cédric,

Membre suppléant : Mme D'ORCHYMONT Michelle

Résultat du vote :

BRANZ Cédric : 16 voies pour 2 abstentions

D'ORCHYMONT Michelle : 17 voies pour 1 abstention.

M. BRANZ Cédric est élu membre titulaire

Mme D'ORCHYMONT Michelle est élue membre suppléant.

2023.22 : CESSION DE DEUX ABRIS BUS

Le conseil décide de céder ses deux abris de voyageurs (Flize centre) au concessionnaire Philippe Védiaud publicités à l'euro symbolique. L'entretien, le nettoyage et le remplacement en cas de sinistre sera supporté par le concessionnaire.

Les abris seront conservés en l'état jusqu'à la fin de la concession prévue en juin 2034.

Vote : unanimité

2023.23 : PLU - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21.02.2023

Le conseil décide d'apporter une modification à la délibération N° 2023.03, relative aux travaux pour la mise en place d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit de remplacer le terme révision par le terme élaboration dans le titre et dans le corps de la délibération.

La présente délibération modifie celle du 21.02.2023 N° 2023.03.

Vote : unanimité

2023.24 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE BON SOLIDARITE EAU

Vu la proposition d'Ardenne métropole pour la mise en place du « bon solidarité eau » réservé aux abonnés ayant des difficultés de paiement de factures d'eau et d'assainissement.

Le conseil, après avoir pris connaissance des termes de la convention, charge le maire de signer la convention de partenariat entre Ardenne métropole et la commune nouvelle de Flize pour la mise en place de ce dispositif.

Vote : unanimité

2023.25 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Le conseil, décide de réaliser les travaux d'extension des réseaux électriques pour desservir deux parcelles en construction sise chemin d'Etrépigny (secteur Boutancourt) selon l'offre faite par la F.D.E.A.

Vote : unanimité

2023.27 : CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil, après avoir pris connaissance des termes de la convention relative au fonctionnement de la nouvelle bibliothèque autorise le maire à signer cette convention.

Vote : unanimité